

ORIENTATIONS PRÉCONISÉES

Soutien psychologique (individuel ou collectif) et juridique

France Victimes 60

- ✓ Rebondir Creil : 03.44.53.95.84
 - ✓ Entraide Beauvais : 03.44.06.78.78
 - ✓ Réagir Compiègne : 03.60.45.15.78
- ### Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
- ✓ Creil : 03.44.64.56.81 / 06.95.77.89.02
 - ✓ Beauvais : 03.44.15.74.12 / 06.95.97.97.14
 - ✓ Margny Les Compiègne : 03.44.36.52.70 / 07.66.02.45.14

Accompagnement social en commissariat et gendarmerie

Police

- ✓ Creil : 03.44.61.17.77
- ✓ Beauvais : 03.44.89.80.21
- ✓ Compiègne : 03.44.36.37.31

Gendarmerie

- ✓ Senlis : 03.44.53.02.97
- ✓ Méru : 03.44.52.39.17
- ✓ Compiègne : 03.44.36.37.37
- ✓ Chantilly : 03.44.57.33.17
- ✓ Clermont : 03.44.50.02.21

Accueils de jour

Lieu convivial, espace de écoute, informant sur les droits et orientant vers les partenaires.

Accueil sans rendez-vous

- ▶ Entr'Elles Beauvais : 09.83.94.91.44
- ▶ Entr'Elles Compiègne : 09.81.29.00.48

Hébergement

Les victimes peuvent solliciter un hébergement avec leurs enfants, en contactant le 115 pour une mise à l'abri et bénéficier d'un accompagnement social.

L'auteur encourt sur décision de justice :

Peine de prison avec ou sans sursis
Et /ou obligation de soins
Et/ou éviction du domicile
Et/ou interdiction d'entrer en contact avec la victime
Stage de responsabilisation des auteurs

Pour plus d'informations, prendre contact avec

France Victimes 60 ou le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 60.

Imprimé par ISL 03 44 64 13 95 - Ne pas jeter sur la voie publique.

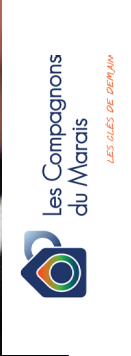
VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919
Appel anonyme et gratuit.

Stop-violences-femmes.gouv.fr



VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

Orientations et Accompagnement



Ont concouru à la rédaction :



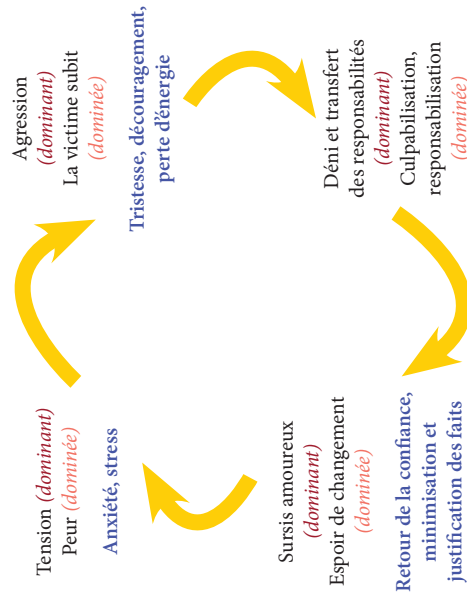
Ce document s'adresse aux professionnels recevant des femmes victimes de violences, permettant une meilleure prise en charge et/ou orientation.

Il ne faut pas confondre les conflits conjugaux où deux points de vues s'opposent dans un rapport d'égalité et les **violences conjugales**. Les violences au sein du couple se caractérisent par un rapport de domination. C'est un processus au cours duquel l'auteur installe un climat de tension, plaçant la victime sous son emprise. Toutes les catégories socio-professionnelles et culturelles sont concernées.

LES FORMES DE VIOLENCES SONT MULTIPLES

- ✓ **VERBALES** : insultes, menaces, critiques...
- ✓ **PHYSIQUES** : coups, séquestration, étranglement...
- ✓ **PSYCHOLOGIQUES** : humiliation, dénigrement, chantage, mépris, harcèlement...
- ✓ **ÉCONOMIQUES/ADMINISTRATIVES** : privation des moyens de paiement, papiers d'identité,
- ✓ **SEXUELLES** : viol conjugal, pornographie imposée, prostitution...

LE CYCLE DE LA VIOLENCE



Si la personne SOUHAITE déposer plainte

- ▶ Prendre des photos (visage apparent)
- ▶ Réunir le plus de preuves possibles (*messages, photos, témoignages*)
- ▶ Elle sera orientée vers :
 - ▶▶ Unité Médico Judiciaire Hôpital de Creil
 - ▶▶ Unité médecine Légale, Hôpitaux Beauvais et Compiègne.

Si la personne NE SOUHAITE PAS déposer plainte

- ▶ Prendre des photos (visage apparent)
- ▶ Réunir le plus de preuves possibles (messages, photos, témoignages)
- ▶ Remplir la fiche protocole en s'adressant à France Victimes 60 ou au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Oise (CIDFF)
- ▶ Faire constater par son médecin traitant ou l'Unité Médicale Judiciaire Hôpital de Creil.

Unité Médico Judiciaire Hôpital de Creil

03.44.61.60.73

Unité médecine Légale, Hôpital de Beauvais

03.44.11.21.10

Unité médecine Légale, Hôpital de Compiègne

03.44.23.60.00

QUELQUES RAPPELS RELATIFS à la prise en charge ET AUX DROITS DES VICTIMES

- ▶ Obligation d'enregistrer la plainte (convention Départementale Oise 2014), art. 15-3 du code de procédure pénale
- ▶ Droit d'être accompagné par une personne de son choix pour déposer plainte
- ▶ Droit d'avoir un avocat (aide juridictionnelle sous condition de ressources)
- ▶ Droit à être assistée par un(e) traducteur (trice). Peuvent être contactées préalablement au dépôt de plainte :

▶▶ CIMS Creil : 03.44.28.94.63

▶▶ Intermédiaire Creil : 03.44.64.14.14

▶▶ Femmes sans Frontières : 03.44.24.27.80

▶▶ AMI Compiègne : 03.44.20.48.24

LES ENFANTS TÉMOINS DE VIOLENCES CONJUGALES sont aussi des victimes